

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LE VASSON

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

PROCES-VERBAL

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de M. VERMEULEN Nicolas, Maire.

Présents : M. VERMEULEN - M. LEMOUX - Mme FRÉTÉ - M. ENGUEHARD - M. PASCAL - M. TROUVÉ - Mme GRONIER – M. BUREK - Mme LEMOINE - M. NOURY – M. ANCERNE – M. LE MÉTAYER – M. NOURRY

Absent excusé : M. DUCLOS qui a donné pouvoir à Mme FRÉTÉ

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de de séance. Madame Christine FRÉTÉ est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation des procès-verbaux du 23 et 27 février 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que les Procès-verbaux des Séances du 23 février 2023 et du 27 février 2023 ont été adressés à tous les Membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet alors, les Procès-verbaux à l'approbation de l'Assemblée qui les adopte à l'unanimité.

L'ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2023
- Modification de la durée de service hebdomadaire d'un agent
- Demande de subvention « amendes de police »
- Contrat de maintenance Bodet
- Point sur l'activité Pilates
- Point sur l'assainissement
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de M. BARATTE Robert le 23 mars 2023. Il lui rend hommage en rappelant son parcours en tant qu'ancien élu et citoyen de notre commune. Les pensées du Conseil Municipal vont vers Sandrine METTENDORFF (notre secrétaire de Mairie) et sa famille. Une minute de silence est observée.

2023/034 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 23 février 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Christine FRÉTÉ.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2023.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2023/035 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 27 février 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Sébastien LE METAYER.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2023.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2023/036 – Création de poste :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de :

- Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'agent d'entretien des bâtiments communaux.

- Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal,

DECIDE

- la création, à compter du 1^{er} avril 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (19.50/35) Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe,
- la suppression, à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet (17/35) Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe.

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

2023/037 – Demande de subvention « Amendes de police » :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une

aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Travaux de sécurisation de la RD 167.

Les travaux envisagés permettront de sécuriser la route d'Urville ainsi que l'école.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 7 682.55 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 7 682.55 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2023 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

2023/038 – Contrat de maintenance BODET CAMPANAIRE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un contrat de maintenance avait été établi en 1991 avec la société BODET afin d'assurer la maintenance des équipements de notre église

Le contrat est désormais caduc.

Il est proposé de signer avec BODET CAMPANAIRE un contrat réactualisé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance de la société Bodet Campanaire.

2023/039 – Participation financière Atelier C8C :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place d'un cours de Pilates dans notre salle communale.

La commune, afin de permettre à chaque administré l'accès au sport, a demandé à l'Atelier C8C qui dispense les cours, de pratiquer un tarif préférentiel pour tous les habitants de St Germain le Vasson.

A cet effet, et afin d'équilibrer son budget, l'Atelier C8C demande une participation financière à la commune à hauteur de 316 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une participation à hauteur de 316 € à l'Atelier C8C.

Point sur l'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des études réalisées par la société ARTELIA relatives à la première phase d'exploration des bouches d'égout. Il exprime l'insatisfaction du Maître d'œuvre et de la municipalité face à ce premier rapport car seule 130 bouches ont été découvertes sur 450 recensées.

La campagne de mesure de la pluviométrie a été réalisée entre novembre 2022 et mars 2023 afin de calculer les infiltrations d'eau dans les canalisations. Nous avons pu constater que l'hiver était anormal, malgré cela des points de fractures ont été détectés dans les bouches.

La prochaine étape consiste en une phase test à la fumée (ou au fumigène) qui seront utilisés pour déceler les défauts au niveau des raccordements des réseaux d'évacuation. Ainsi, on injecte de la fumée dans les canalisations avec un générateur de fumée. La fumée ressort ainsi dans tous les interstices et endroits possibles pour mettre en évidence l'ensemble des points critiques et des zones endommagées.

Elle permet ainsi de :

- Cibler les erreurs de raccordements,
- Localiser les points de fuites d'air et donc potentiellement d'odeurs.

La fumée utilisée est sans risque pour la santé et dégage une odeur caractéristique qui se dissipe très rapidement.

Par ailleurs, on constate un petit surplus d'au dans la station d'épuration.

L'objectif final étant de construire un 4^{ème} silo de 25m³ permettant de pouvoir gérer l'agrandissement de la population.

L'entreprise SOGETI-INGENIERIE, représentée par M. VAUTIER viendra présenter au Conseil Municipal l'ensemble des réalisations de l'étude et ses conclusions courant septembre / octobre 2023.

Point sur la boulangerie

M. LEMOUX rappelle au Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a eu lieu le mardi 21 mars 2023. Trois lots restent infructueux. Des demandes de devis sont en cours.

Un nouveau rendez-vous est fixé au 31 mars 2023 avec le Maître d'œuvre et l'économiste afin de définir les attributaires des lots.

Point sur la fibre optique

La campagne d'élagage sur l'ensemble de la commune est terminée. La fibre devrait arriver dans notre commune au 4^{ème} trimestre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire,

Christine FRÉTÉ



Le Maire,

Nicolas VERMEULEN

